



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 Lausanne

Lausanne, le 10 novembre 2014
Idaff 193238/LS/FM – TRX – C. 28/61 – mb

Réponse à la résolution du Conseil communal du 1^{er} avril 2014 suite à l'interpellation urgente de Mme Anne-Françoise Decollogny et crts intitulée : « Pour plus de sécurité aux abords du collège Saint-Roch »

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellatrice disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité des piétons, les enfants en particulier, aux abords du collège Saint-Roch* ».

En réponse à cette résolution, nous vous communiquons les informations suivantes.

Le collège St-Roch est situé au centre-ville, dans une zone à forte densité et où le flux de piétons s'avère déjà important. Aux heures d'entrées et sorties des classes, un grand nombre d'élèves se retrouve effectivement sur l'espace public aux abords immédiats du collège. Le contexte urbain du quartier, en particulier la rue St-Roch, ne présente actuellement pas les meilleures conditions pour accueillir un grand nombre de personnes aux heures « critiques » de la journée. Cet état de fait a par ailleurs été péjoré au cours de l'année 2014 par la fermeture de l'accès Sud à l'école. Ces dispositions transitoires ont été mises en place, à la demande du Conseil d'établissement, et essentiellement pour des mesures de sécurité et de salubrité de la cour du collège, confronté à un fort trafic de substances illicites.

Avant de répondre plus en détail à la problématique particulière du collège Saint-Roch, la Municipalité souhaite faire part au Conseil communal de quelques informations générales concernant l'approche de la sécurité aux abords des écoles menée par les services de l'administration.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch



Les questions de sécurité aux abords des établissements scolaires peuvent être traitées et évaluées sous différents angles, comme par exemple la problématique des « parents-taxis », le comportement des élèves, ou les questions de sécurité routière sur les chemins d'accès aux écoles. Afin d'offrir les meilleures conditions de sécurité possibles aux enfants ainsi qu'à leur entourage, les réflexions sont menées conjointement et au cas par cas, entre les services concernés de l'administration communale. En tenant compte des particularités de chaque lieu, l'amélioration des conditions de sécurité et la valorisation des espaces de vie des usagers peuvent être réalisées sous différentes formes : par le biais de transformation de l'espace public (sécurisation d'un passage piétons, élargissement de trottoir, modération des vitesses, etc.), sous l'angle de la prévention ou de la répression (notamment au travers des campagnes annuelles de sécurité routière de la police lausannoise dans l'ensemble des classes de la ville et aux abords des écoles) et par l'intermédiaire de mesures de sensibilisation et d'actions liées aux déplacements (Pédibus, patrouilleurs, plan de mobilité, etc.).

Pour répondre aux sollicitations ponctuelles et sur la base d'une analyse générale effectuée auprès des écoles de la ville, une évaluation et un traitement régulier de la problématique sont effectués entre les différents services concernés par le biais de la structure des espaces publics, pilotée par le Service des routes et de la mobilité. Cette coordination permet notamment de prioriser, cibler et coupler certaines mesures afin d'optimiser les effets escomptés.

Cela étant, la Municipalité est en mesure d'apporter les réponses suivantes à la résolution susmentionnée.

Afin de limiter le nombre d'élèves se retrouvant à la sortie des classes aux abords de la rue St-Roch, le Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) a rapidement entrepris l'évaluation de la mise en place d'un portail permettant de rétablir l'accès au collège par l'entrée Sud et assurant de fait une meilleure répartition des flux d'élèves.

La réouverture de cet accès est d'autant plus essentielle que celui-ci débouche directement sur la zone piétonne de la rue de la Tour qui offre un espace convivial et sûr pour les élèves. Il est à relever que la rue de la Tour, en journée, ne présente pas de problème spécifique de fréquentation ou de sécurité tels qu'ils peuvent être rencontrés le soir et la nuit et qui ont conduit à la fermeture de l'accès à la cour. L'installation du portail devrait intervenir dans le courant du premier semestre de l'année 2015.

Concernant la rue St-Roch, il est à préciser qu'un chantier réunissant plusieurs services techniques de la ville est planifié sur l'année 2015. Profitant de cette occasion, le Service des routes et de la mobilité a d'ores et déjà engagé des réflexions sur des possibilités d'aménagement permettant d'améliorer le confort et la sécurité des élèves, des habitants et des usagers du quartier aux abords du collège. Plusieurs variantes sont actuellement en cours d'évaluation. Par ailleurs, il convient de souligner que les récentes mesures de trafic effectuées sur la rue (zone 30) démontrent que les vitesses légales sont respectées dans ce secteur.

En conclusion et pour répondre aux inquiétudes du Conseil communal, la Municipalité estime que tant l'installation d'un portail automatique que les aménagements planifiés sur la rue St-Roch en 2015 permettront d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des élèves et des habitants du quartier. La Municipalité rappelle en outre son engagement dans la stratégie et l'approche coordonnée menée au sujet de la thématique générale de la sécurité aux abords des écoles ainsi que dans le traitement courant et ponctuel des demandes spécifiques qui lui sont transmises.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud